

L'activité aurifère en Guyane : contexte et perspectives

Anne-Laure Transler, Pascal Saffache, Didier Moullet

► **To cite this version:**

Anne-Laure Transler, Pascal Saffache, Didier Moullet. L'activité aurifère en Guyane : contexte et perspectives. Etudes Caribéennes, Université des Antilles, 2006, Micro-insularité et dégradations des milieux marins: l'exemple de la Caraïbe, <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/315> . 10.4000/etudescaribeennes.315 . hal-02054508

HAL Id: hal-02054508

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-02054508>

Submitted on 1 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'activité aurifère en Guyane : contexte et perspectives

Anne-Laure Transler, Pascal Saffache et Didier Moullet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/315>

DOI : 10.4000/etudescaribeennes.315

ISBN : 978-2-8218-0654-2

ISSN : 1961-859X

Éditeur

Université des Antilles

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

ISSN : 1779-0980

Ce document vous est offert par Université des Antilles – Service commun de la documentation



Référence électronique

Anne-Laure Transler, Pascal Saffache et Didier Moullet, « L'activité aurifère en Guyane : contexte et perspectives », *Études caribéennes* [En ligne], 5 | Décembre 2006, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 01 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/315> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.315

Ce document a été généré automatiquement le 1 mars 2019.



Les contenus d'*Études caribéennes* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

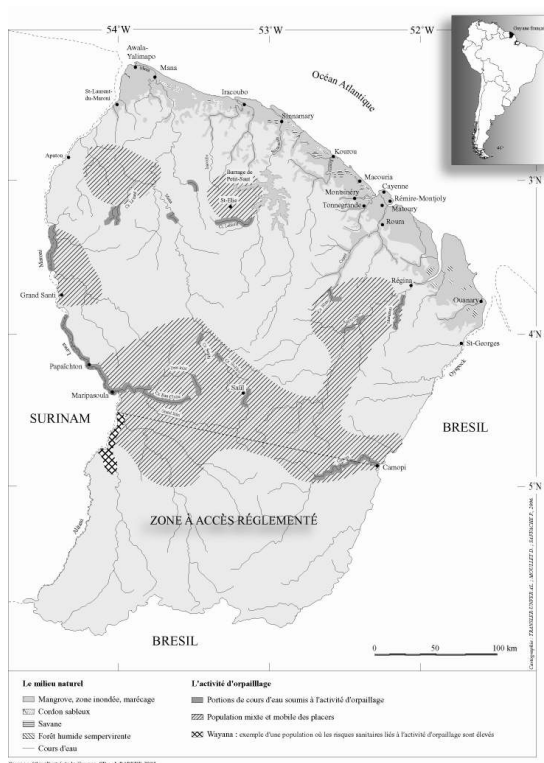
L'activité aurifère en Guyane : contexte et perspectives

Anne-Laure Transler, Pascal Saffache et Didier Moullet

Introduction

- 1 L'or est considéré comme un métal très précieux et nombreux furent les alchimistes qui tentèrent de transformer les métaux les plus communs en or. La découverte d'un gisement aurifère a la capacité de mobiliser les foules, c'est dire l'importance que revêt ce métal. Au XIXe siècle, la découverte de gisements aurifères dans les pays neufs sous-tendit les premiers « rush », comme la ruée californienne vers l'or ; à la même époque, des gisements furent découverts sur le continent sud-américain.
- 2 Située au nord-est de l'Amérique du sud entre le Surinam et le Brésil, la Guyane française (figure 1) n'est pas connue uniquement pour son lanceur spatial, puisque son secteur minier occupe une position économique importante ; en excluant l'activité spatiale, l'or se positionne au premier rang des activités industrielles en termes de valeur à l'exportation. Toutefois, cette activité n'est pas en adéquation avec la démarche de développement durable qui est prônée actuellement par les collectivités guyanaises. Ainsi, l'image de la Guyane est ternie par l'illégalité qui règne sur les activités d'orpaillage et par la clandestinité de près de 10 000 travailleurs brésiliens et surinamiens. Cette clandestinité a pour corollaire une dégradation du milieu naturel et un accroissement des risques sanitaires pour les populations du fleuve.
- 3 Pour apprécier la problématique aurifère guyanaise, les principes de l'orpaillage seront présentés ainsi que les politiques mises en œuvre pour pallier le phénomène ; quelques alternatives seront ensuite évoquées.

Figure 1. Carte synoptique de la Guyane



1. Description et analyse de l'orpaillage

- 4 Dans le but d'élaborer son Agenda 21, la Guyane française s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de développement durable. Bien que cette démarche soit légitime, certains aspects de l'activité minière, comme l'orpaillage, s'avèrent difficilement conciliables avec cet engagement.

1.1. Présentation de l'activité d'orpaillage

- 5 Les premiers gisements aurifères furent découverts en 1855 sur un territoire (la Guyane française) qui n'était pas préparé à cette activité ; c'est ce qui explique que l'exploitation aurifère se solda d'abord par des échecs. Cette première période ouvrit la voie à une véritable ruée vers l'or (à la fin du XIXe siècle), et l'annonce de la découverte de gisements aurifères induit l'arrivée de nombreux aventuriers ; toutefois, l'environnement forestier amazonien ne permit pas le développement et surtout la mécanisation de cette activité. Après le déclin des années 1930-1960, la recherche du précieux métal jaune fut relancée par les campagnes de prospection et l'inventaire minier du BRGM (courant des années 1970), mais plus encore par l'augmentation des cours mondiaux de l'or (dans le courant des années 1980).
- 6 L'activité aurifère, pratiquée traditionnellement à l'aide de méthodes artisanales, sous-tendit de véritables problèmes environnementaux et plus généralement de santé publique ; l'action érosive induite par ces techniques (utilisation de jets à haute pression) eut pour effet de libérer le mercure stocké naturellement dans les sols, auquel vint

s'ajouter le mercure utilisé pour la récupération des microparticules d'or. Le risque sanitaire pour les populations du fleuve (les *Wayanas*, par exemple) fut donc mis en lumière, via le réseau trophique.

1.2. Introduction du mercure dans l'environnement et risques principaux

- 7 Si le mercure est un métal qui est présent naturellement dans les sols guyanais, le rôle de l'orpailleur est donc double dans le processus de contamination du milieu naturel. Toutefois, le lien qui unit l'orpailleur et le mercure peut paraître parfois simpliste, car il importe de rappeler que la déforestation (pour des raisons agricoles ou en raison de la construction de routes, par exemple) favorise aussi la libération du mercure (Carmouze, 2001). Le processus de contamination mercurielle est donc à intégrer dans un schéma plus complexe que celui de la simple relation orpailleur/milieu ; les impacts des activités anthropiques doivent donc être appréciés globalement.
- 8 Il n'empêche que l'orpailleur utilise le mercure sous sa forme métallique, dans le but de récupérer les particules d'or piégées dans les boues aurifères ; une partie de ce mercure se retrouve donc dans le milieu naturel au cours des opérations d'amalgame. La destruction de l'amalgame par vaporisation constitue également un des aspects de l'introduction directe du mercure dans le milieu naturel ; dans ce cas précis, ce sont les populations proches des sites de destruction de l'amalgame qui sont principalement concernées. À cette pollution directe, s'ajoute l'utilisation de pelles à godets qui déstructurent le sol, de jets à haute pression qui découpent les parois des « barranques », la déforestation et le brûlage de la biomasse végétale qui fragilisent le substratum pédologique et favorisent l'augmentation de la turbidité du fleuve, bref autant d'éléments qui perturbent durablement le milieu. À ces problèmes écologiques s'agrègent des problèmes sociaux, de type prostitution, criminalité, etc.
- 9 L'introduction du mercure dans l'environnement ne s'arrête pas à cette présentation succincte, puisque ce métal s'accumule dans des zones où la teneur en oxygène est faible, ce qui facilite sa transformation en méthylmercure (mercure organique). Le mercure organique est la forme la plus dangereuse pour l'homme et cette méthylation est rendue possible au niveau des retenues d'eau qui jouent le rôle de véritables bio amplificateurs. Le transfert du méthylmercure à l'homme s'opère par le réseau trophique (les poissons piscivores, par exemple). Le poisson étant à la base de l'alimentation des populations du Haut Maroni, leur contamination est inéluctable ; chez ces populations des taux supérieurs à 4,4 µg/g (norme européenne depuis 2004) ont été décelés : 11,7 µg/g pour les adultes et 14 µg/g pour les enfants (InVS, 1997).

2. Les réponses à l'activité d'orpaillage

- 10 Face aux études qui établissent un lien entre l'intoxication des populations du fleuve et l'utilisation du mercure pour l'orpaillage, les politiques guyanaises sollicitèrent le gouvernement pour mettre fin à cette situation. En 2000, le gouvernement Jospin commanda donc un rapport à Christiane Taubira-Delanon ; ce rapport édicte 28 recommandations précises.

- 11 Affirmer qu'il n'y a pas de réglementation en ce qui concerne l'activité aurifère en Guyane serait absurde, car nombreux sont ceux qui se sont penchés sur la question à travers des rapports, des études scientifiques et des enquêtes émanant d'administrations publiques, semi-publiques et même d'associations.
- 12 Le rapport de Christiane Taubira-Delanon intitulé « *L'or en Guyane, éclats et artifices* », ne s'inscrit pas exclusivement dans un registre économique, puisque toutes les facettes de cette activité sont présentées : les risques environnementaux, l'instabilité sociale entre les opérateurs miniers (le plus souvent illégaux), le rôle des autorités et l'impact du mercure sur les populations du fleuve sont clairement présentés, ce qui permet d'obtenir une vision précise de la situation. Ce rapport est donc une pièce maîtresse de l'échiquier aurifère guyanais.
- 13 Bien que certaines recommandations de ce rapport soient appliquées, notamment en ce qui concerne la destruction du matériel saisi sur les chantiers illégaux, d'autres ne le sont toujours pas. En 2001, le rapport de G. Miquel concernant les effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé publique présenta également une analyse pertinente de la situation, en mettant en avant le fait que l'activité aurifère, qu'elle soit légale ou non, n'était pas l'unique source de transfert du mercure à l'environnement. G. Miquel mit aussi l'accent sur la nécessité d'élargir les champs de la recherche vers d'autres écosystèmes et ne plus s'orienter exclusivement sur l'imprégnation mercurielle des populations du fleuve, mais vers les risques d'une contamination prolongée sur les écosystèmes marins et côtiers guyanais.
- 14 S'il est vrai que la recherche a fait des effets induits de l'orpaillage un thème d'analyse privilégié et que de nombreuses études ont été menées, particulièrement sur le degré d'intoxication des populations du fleuve, les effets réels du mercure sur les écosystèmes estuariens n'ont été abordés que de façon très superficielle. S'il est certain que le risque de contamination mercurielle décroît de l'amont vers l'aval des fleuves, il n'empêche que face à l'importance de l'occupation humaine sur la zone côtière, il serait temps d'apporter des réponses à certaines interrogations. Le mercure est-il absent de la zone côtière et des écosystèmes estuariens guyanais ? Les mangroves constituent donc un écosystème qui doit faire l'objet d'une attention particulière.

3. Synthèse des alternatives

- 15 Une réorientation de la recherche s'avère nécessaire, pour déterminer les risques encourus par une contamination au mercure dans des zones encore mal connues comme les mangroves et les espaces rivulaires.
- 16 Dans une autre mesure, il est impératif de trouver des alternatives à l'utilisation du mercure, car l'arrêté interdisant l'emploi de ce métal (arrêté n° 1232/SG du 8 juin 2004) n'aura très certainement aucun effet sur l'activité illégale. Si l'approvisionnement des chantiers illégaux en fournitures diverses est possible, on ne voit pas pourquoi le Surinam ne prendrait pas le relais en ce qui concerne l'approvisionnement en mercure, puisqu'il suffit simplement de franchir le fleuve Maroni pour s'en procurer.
- 17 La coopération entre les pays voisins s'avère fondamentale pour obtenir des résultats concluants en ce qui concerne l'activité d'orpaillage illégal en Guyane. D'autres outils peuvent toutefois venir appuyer cette démarche en orientant les opérations de la

gendarmerie (opérations Anacondas) ; l'imagerie satellitaire et la photographie aérienne sont des outils susceptibles d'optimiser la surveillance de l'activité aurifère.

- 18 Il s'avère aussi important de modifier le code minier pour donner une plus grande marge de manœuvre aux opérations de gendarmerie sur le terrain, comme c'est déjà le cas pour la destruction du matériel saisi. Les propositions de lutte contre l'orpaillage existent et sont très nombreuses, mais elles ne sont pas suffisamment formalisées (dans le cadre d'une loi) pour prouver leur efficacité.

Conclusion

- 19 En définitive, les efforts doivent s'orienter vers une application des recommandations formulées pour résorber les aspects qui noircissent l'image d'un département qui souhaite intégrer une démarche de développement durable. Des solutions existent, mais encore faut-il aller jusqu'au bout de la démarche en appliquant ces recommandations dans le cadre d'une loi. Les populations du fleuve sont les premières à être concernées par la contamination au mercure organique et des actions pourraient être menées pour que ces groupes prennent conscience de la nécessité de modifier leurs pratiques alimentaires en adoptant une pêche sélective, par exemple. Il convient aussi de sensibiliser les orpailleurs qui sont exposés directement aux vapeurs toxiques du mercure lors de la destruction de l'amalgame.
- 20 La modification des pratiques alimentaires des Amérindiens ne doit être envisagée qu'en dernier recours, car une pêche sélective risque de déséquilibrer la ressource halieutique.

BIBLIOGRAPHIE

Ardillon V., Chaud P., Godard E., Quenel P. 2005. Le mercure en Guyane risques et enjeux de santé, *La Tribune des Antilles*, n° 45, p. 23-33.

Carmouze J.-P. *et alii.*, 2001. Le mercure en Amazonie : rôle de l'homme et de l'environnement. Paris : IRD éditions, Collection Expertise Collégiale, 494 p.

Charlet L. *et al.*, 2002. Cet or qui file un mauvais mercure, *La Recherche*, 359, p. 52-59.

Huyghues-Belrose V. *et al.*, 1988. L'orpaillage en Guyane : du siècle des lumières aux années folles. Seconde édition revue et corrigée, S.L. : publié sous les auspices du Conseil Général.

Institut de Veille Sanitaire (INVS), Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM). 1994. Exposition au mercure de la population amérindienne Wayana de Guyane, enquête alimentaire. S.L. : S.N., mis à jour en septembre 1997.

Livre blanc du développement durable de la Guyane. Comité Guyane-Johannesburg, Groupement de Recherche et d'Innovation pour le Développement, Groupes Thématiques : Développement économique ; Exploitation minière : Vasquez-Lopez Rafaël — BRGM.

Miquel G. *et alii.*, 2001. Rapport d'information n° 261. S.L. : S.N., fait au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix Scient. & Tech.

Moulet D., Saffache P. 2005. L'exploitation aurifère en Guyane : pour une prise de conscience des dégradations, *La Géographie* (Acta Geographica), 1517, p. 108-112.

Polidori L. n.d. Introduction à la télédétection spatiale. Cours de télédétection : École supérieure des géomètres et topographes, p. 16-17.

Rapport de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane, L'industrie minière en Guyane : enjeux et défis. (Séminaire des 4 et 5 décembre 2003).

Strobel M.B. 1998. Les gens de l'or. Matoury : Ibis Rouge Éditions, p 71-114.

Taubira-Delannon C. 2000. L'or en Guyane : Eclat et artifice. S.L. : S.N., rapport remis à Monsieur le Premier Ministre.

Transler-Unfer A. L. 2004. Impact des activités anthropiques sur les écosystèmes littoraux : le cas de la Guyane. S.L. : S.N., Université des Antilles et de la Guyane (UAG), Maîtrise de Géographie, 152 p.

<http://www.invs.sante.fr/publications/mercure/rapport1.html>

http://www.invs.sante.fr/publications/mercure_guyane/index.html

<http://www.lgit.obs.ujf-grenoble.fr/users/charlet/Mercure/ii.htm>

<http://wb221.1erelaisinternet.com/courrier/miseajour/courrlong/MAI.HTM>

INDEX

Index géographique : Guyane française

AUTEURS

ANNE-LAURE TRANSLER

Université des Antilles et de la Guyane ; Attaché temporaire d'enseignement et de recherche,
Doctorante en géographie

PASCAL SAFFACHE

Université des Antilles et de la Guyane ; Maître de conférence ; Pascal.saffache@martinique.univ-ag.fr

DIDIER MOULLET

Université des Antilles et de la Guyane ; Doctorant en géographie